

Nadine Morvan
10 Rue de Suisse
35200 Rennes



Rennes, le 3/9/2020

A l'attention de Monsieur le Maire de la Commune de Plumélieu-Bieuzy et de Monsieur Even Adjoint Délégué.

4, place du Général de Gaulle – 56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

Messieurs,

Bonjour,

Suite à mon échange téléphonique, contact avec vos services et échange avec M. Jean-Luc Even le 16 02 2018 et plus récemment le 21 08 2020, concernant la démarche de bornage à l'amiable, que j'ai engagée concernant notre terrain /parcelle YB-67, situé à Kergouet/Plumélieu et au constat de débordement, de la construction réalisée (avec permis de construire et au regard du tracé du chemin existant au moment de notre achat) sur le /chemin d'exploitation d'origine appartenant à la Commune de Plumélieu, apparaissant dans le document PV de bornage et de reconnaissance de limite », ci joint, établi par le cabinet Géomètre COGEO, qui m'a été adressé le 7 juillet 2020, je vous adresse une demande de rétrocession de la parcelle de terrain concernée par le débordements d'une surface de 57 m2, signalée par le trait jaune sur le plan joint, allant de la Borne nouvelle 5 prévue par le document au chemin actuel et de la Borne Nouvelle N1 au chemin actuel, afin de me permettre de régulariser cette situation, découverte à l'occasion de ma demande de bornage.

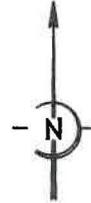
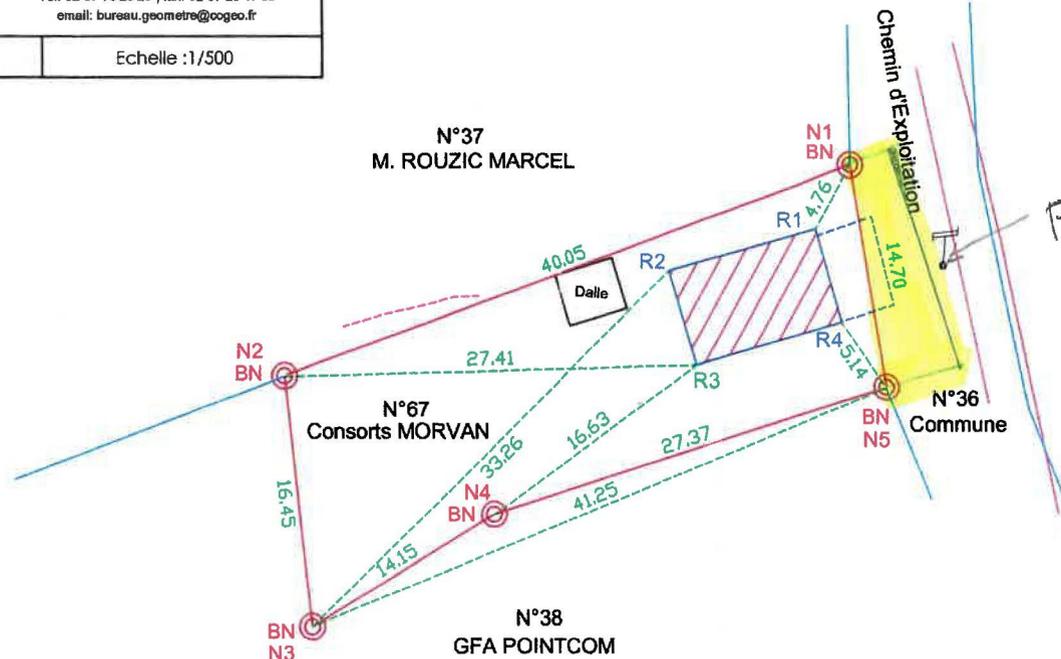
J'ai également pris contact avec un notaire, qui m'a informée de la procédure à engager qui nécessitera une délibération du Conseil Municipal et pourra prendre attache avec vos services et rédiger l'acte notarial nécessaire.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie de votre compréhension au regard de cette situation particulière et vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Nadine Morvan
N. Morvan
06 61 71 33 56



David OVAERT | Géomètre expert n° ordre 05681
147 rue Nationale BP 50140 | 58304 PONTIVY Cedex
Tel: 02 97 79 29 23 | fax: 02 97 25 47 85
email: bureau.geometre@cogeo.fr



[Handwritten signature]

Légende

- BN ⊙ Bornes Nouvelles
- Bornes existantes
- Application cadastrale
- Limite bornée



Consorts MORVAN

Date et signature précédé de la mention "bon pour accord"

Commune de Plumeliau
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Luc Even

24.6.2020
 Bon pour accord.

Date et signature précédé de la mention "bon pour accord"

M. ROUZIC MARCEL

Date et signature précédé de la mention "bon pour accord"

GFA POINTCOM Le 11/06/2020
 "Bon pour Accord"

[Handwritten signature]

Date et signature précédé de la mention "bon pour accord"